

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 14 mai 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 26      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 4 mai 2018 s'est réuni le lundi 14 mai 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, HOSPITAL Michel, CILLIERES Charles, MANIER Bernard

Pouvoirs : de SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à M. Le Maire BENQUET Daniel, JACQUET Josette à LABARDIN Philippe, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de HOSPITAL Michel à DALLA – SANTA Jean-Christophe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne

-----

**D.05**

**Octroi protection fonctionnelle à trois agents communaux**

Le 5 avril dernier, les policiers municipaux Hélène MEHATS et Jean-Paul POGET ont été dans le cadre de leurs missions, victime de violence aggravée avec arme et d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique de la part de Madame BELLOC Lucie.

La collectivité est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont ils pourraient être victime, sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. La collectivité est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Les policiers municipaux ont été insultés et les propos tenus relèvent de l'outrage par parole à personne dépositaire de l'autorité publique. De plus la policière municipale Hélène MEHATS a été victime de violence aggravée avec arme.

Ces agents ont déposé plainte et ont été auditionnés par la gendarmerie.

Ils vont se constituer partie civile et demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. L'audience au tribunal correctionnel d'Agen chambre détachée à Marmande n'a pas encore été fixée.

Dans le même temps, Monsieur SAYDRAOUTEN, agent à la production florale de la Commune et conducteur du véhicule de la Mairie Peugeot Boxer immatriculé 5641 TP 47 a été percuté par le véhicule conduit par Madame BELLOC dans son délit de fuite.

Ce dernier a été blessé et il lui a été dispensé 5 jours d'ITT.

Monsieur SAYDRAOUTEN Wilfried a également déposé plainte et a été auditionné par la gendarmerie.

C'est pourquoi, il convient d'octroyer la protection fonctionnelle à ces trois agents de la Commune.

Parallèlement, une déclaration à notre assureur « protection juridique – défense pénale » a été faite.

A titre, d'information, Madame DE LA MARLIERE, adjointe au Maire en charge de la police municipale, a déposé plainte au nom de la Commune de Marmande dans la mesure où Madame BELLOC LUCIE, lors de son interpellation, a dégradé un véhicule municipal et a porté atteinte à la sécurité de ces agents.

De plus, afin de défendre les intérêts de la Commune et des trois agents de la Commune dans l'action intentée devant le tribunal correctionnel d'Agen Chambre détachée de Marmande contre Madame BELLOC Lucie, il est proposé de désigner un avocat en la personne de Maître BELACEL.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'octroyer la protection fonctionnelle aux trois agents de la Commune : MEHATS Hélène, POGET Jean Paul et SAYDRAOUTEN Wilfried
- Décide** de désigner Maître BELACEL Virginie, avocate au barreau d'Agen, domicilié 103, avenue Jean Jaurès 47200 Marmande pour défendre les intérêts de la Commune, de Madame MEHATS Hélène, de Messieurs POGET Jean-Paul et SAYDRAOUTEN Wilfried
- Précise** que la Commune prend en charge les honoraires d'avocat de Maître Virginie BELACEL, qui seront engagés dans cette affaire,
- Précise** que le sinistre a été déclaré à notre assureur « Protection Juridique – Défense Pénale » la SMACL.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 15 mai 2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 17.05.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 17.05.2018.



Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET